

SPORTS – ARTS – ÉTUDES – FORMATION

EQUITATION

Pour pouvoir bénéficier des mesures du concept, le-la jeune sportif-ve doit :

Satisfaire aux critères propres à la discipline (voir ci-dessous)

Consacrer au minimum :

- 6 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 2
- 8 heures d'entraînement hebdomadaires au cycle 3
- 10 heures d'entraînement hebdomadaires au post-obligatoire (le cumul de disciplines différentes, les déplacements et les compétitions ne sont pas pris en considération)
- Appartenir à un club sportif et bénéficier du soutien et de l'encadrement de l'association cantonale et de la fédération nationale
- Participer régulièrement à des compétitions de niveau régional, national et/ou international

Enseignement obligatoire (8e à 11^e)

- Appartenir à une sélection nationale
- **Ou** être titulaire d'une licence régionale ou nationale (le brevet seul ne suffit pas)
- Dès 12 ans, être au bénéfice d'une Talent Card de Swiss Olympic valable Card (année en cours)

Enseignement post-obligatoire

- Appartenir à une sélection nationale
- **Ou** être titulaire d'une licence régionale ou nationale
- Selon le classement de la [Fédération Suisse des Sports Equestres](#), être classé dans les :
 - Premiers 15% en saut
 - Premiers 20% en dressage
 - Premiers 30% en concours complet
- Le classement pris en compte pour ce pourcentage doit comprendre (critères cumulatifs) :
 - Les cavaliers de la Suisse entière
 - Les cavaliers de l'année de naissance du jeune sportif ainsi que ceux de l'année suivante uniquement
 - Les résultats du 1^{er} janvier de l'année en cours jusqu'au délai de dépôt de la demande
- Etre au bénéfice d'une talet Card ou d'un Swiss Olympic Card valable (année en cours)

Références

Attestation de la Fédération Suisse des sports équestres (FSSE) ou de l'Association équestre neuchâteloise (AEN) et du club, copie de la licence Ranking de la FSE

Remarques

Nos critères sont en accord avec les [concepts de promotions](#) édités par les fédérations et Swiss Olympic.

Si le-la jeune sportif-ve n'est pas encore en possession d'une Talent Card, une attestation du test PISTE réussi peut être considérée provisoirement comme équivalente à la Talent Card. Si aucune Talent Card n'est obtenue durant l'année en cours, le-la sportif-ve devra être exclu-e du programme SAE à moins qu'il-elle ne remplisse d'autres critères.